

FONCTIONS ELIGIBLES POUR L'ACCES À LA CLASSE EXCEPTIONNELLE

CORPS DES PCEA ET DES PLPA

GROUPE DE TRAVAIL DU 5 JUILLET 2017

1. Enseignement technique agricole

- ✍ Faisant fonction de directeur ou de directeur adjoint
- ✍ Directeur de centre : CFA et CFPPA
- ✍ Directeur d'exploitation agricole ou d'atelier technologique
- ✍ Vice présidents de jury nationaux
- ✍ Présidents de jurys régionaux
- ✍ Conseillers pédagogiques d'enseignants
- ✍ Référents coopération internationale
- ✍ Référents prévention
- ✍ Référents techniques et pédagogiques et animateurs de réseau faisant l'objet d'une désignation par lettre du DGER ou de l'autorité académique
- ✍ Chargés d'une mission d'intérêt pédagogique et éducatif, s'inscrivant dans le cadre du projet d'établissement et désignés par l'autorité académique sur proposition du chef d'établissement
- ✍ Coordonnateurs de filière
- ✍ professeurs principaux de classes de troisième, de seconde et de terminale

2. Autres secteurs

⌚ Administration centrale

- ✍ Adjoint au sous-directeur ou fonction équivalente
- ✍ Chef de bureau
- ✍ chargé de mission auprès d'un directeur, d'un chef de service, d'un sous-directeur
- ✍ Chef d'une structure en AC portant l'intitulé de SG, chef de cabinet ou directeur de cabinet (dans une DG, ...).
- ✍ Inspecteur santé sécurité au travail (ISST)

⌚ Services déconcentrés

- ✍ Chef de service en DR ou DD ou DAAF (n-1 par rapport au directeur) : quelle que soit la taille du service
- ✍ Adjoint chef de service en DRAAF :
 - dans les régions composées d'au moins dix départements
 - dans les autres régions créées dans le cadre de la réorganisation territoriale de l'État, si l'agent est affecté sur un site distant de celui où est affecté le chef de service
- ✍ ISST
- ✍ chargé d'inspection de l'apprentissage
- ✍ chargé de mission SGAR

⊕ Domaine international

- ↗ expert auprès d'une organisation internationale, requérant une expérience diversifiée et des sujétions particulières
- ↗ directeur d'un groupement d'intérêt public œuvrant dans le domaine international en relation avec les questions agricoles

⊕ **Autres fonctions équivalentes**

- ↗ Fonctions équivalentes à celles mentionnées aux 1 et 2 ci-dessus, exercées en position d'activité ou de détachement dans un autre corps ou cadre d'emplois